



## 6.1. Présentation du territoire

### 6.1.1 Présentation du site et localisation dans son contexte paysager régional

Le site d'étude est localisé à Montmeyan, commune du Var en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Présent en limite du Parc Naturel Régional du Verdon, il s'inscrit à l'interface du Haut Var et du Bas-Verdon dans un paysage de rupture avec au Nord l'horizontale du plateau de Valensole, à l'Est les massifs pré-alpins et les premiers sommets dominants de profonds canyons, à l'Ouest la vallée de la Durance et la Montagne Sainte-Victoire et au Sud le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume. Au milieu de ces entités remarquables et emblématiques, Montmeyan s'inscrit dans un ensemble collinaire boisé qui s'étire de Rians à Draguignan et de Quinson à Brignoles. Cet ensemble ponctué de villages perchés et traversé de nombreux vallons et plaines agricoles constitue l'arrière-pays Varois.



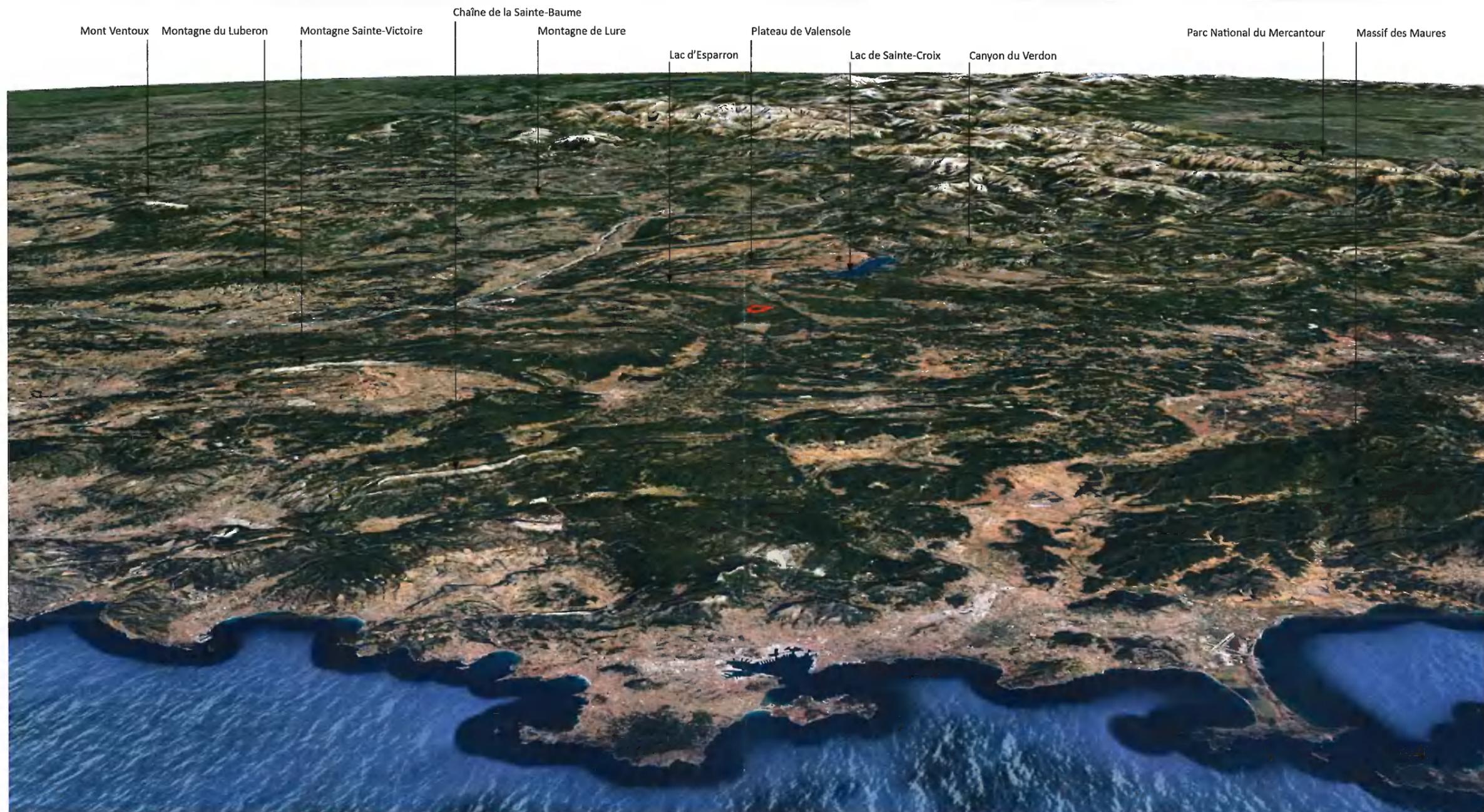
0 2 km

Le site de projet est localisé à l'Ouest du village de Montmeyan sur le plateau du Bois de Malasoque. Il est composé d'un vaste ensemble forestier d'une superficie d'environ 200 hectares non loin du hameau de Bury.

## 6.1.2. Opportunité et choix du site

Le Haut Var est majoritairement composé de forêts nichées sur les plateaux, forêt domaniale de Pélenc au Sud de Régusse, Bois de Malasoque à Montmeyan, Bois de Plan Rouvier à Ginasservis, Bois de Mont Major à Rians.. Si des villages et poches agricoles ponctuent le territoire, celui-ci se caractérise par un couvert forestier généreux. Les ouvertures visuelles et perceptions lointaines sont localisées et confidentielles. Au contraire des massifs emblématiques qui dominent la Provence et qui offrent de fabuleux panoramas, Sainte-Victoire, Sainte-Baume, Gorges du Verdon, massif du Luberon, Mont Ventoux, plateau de Valensole, le pays de Montmeyan offre des paysages moins exposés, davantage enclavés et en retrait des points de vue très fréquentés.

Le paysage composé de successions de vallons et petites plaines s'inscrit en discrétion dans le territoire. Nous verrons qu'il est souvent nécessaire de gagner les hauteurs pour s'ouvrir de magnifiques panoramas. Localisé en limite du PNR du Verdon, il sera impératif d'analyser l'empreinte du site au regard des éléments remarquables environnants. Aura-t-il une incidence sur les équilibres en place (notion de trame, milieu ouvert / fermé, cône de vue..) ? Va-t-il modifier la perception du paysage et nuire à la qualité des panoramas ? Va-t-il redéfinir les usages et la manière pour les riverains et visiteurs de s'approprier le territoire ? Au regard des composantes paysagères régionales, l'opportunité d'étudier le site nous apparaît cohérent.



### 6.1.3. Atlas des paysages du Var

Le site d'étude s'inscrit au sein de l'Atlas des Paysages du Var à l'interface de deux unités paysagères, **le Bas Verdon unité 25 et le Haut Var unité 23.**

#### Haut Var

Altitude maximale : 1077 m  
 Altitude minimale : 280 mètres  
 Population : 11 442 habitants (INSEE 1999)  
 Densité moyenne : 49 hab/km2 environ  
 Surface : 234,4 km2 environ

#### Bas Verdon

Altitude maximale : 982 m  
 Altitude minimale : 259 mètres  
 Population : 7 900 habitants (INSEE 1999)  
 Densité moyenne : 28 hab/km2 environ  
 Surface : 283 km2 environ

#### Présentation :

##### Ambiance et premières impressions :

*Une étendue vaste à peine modelée, très largement boisée, peu pentue. Des bourrelets de relief, plus ou moins accentués, en cuesta dont les corniches calcaires forment des front visuels et des points d'appel du regard. Une roche de couleur blanche, souvent effacée par la végétation, de texture boisée sombre. La monotonie du couvert est interrompue par des clairières cultivées, autant de respirations dans un milieu sinon très fermé.*

##### Description des principales limites paysagères :

*Cette entité est étroite, allongée dans la direction Est/Ouest. Elle est située en transition entre les collines au caractère méditerranéen du Centre Var et l'entité du bas Verdon au caractère alpin plus affirmé au Nord. A l'Ouest, elle s'appuie sur les hauteurs de la Montagne d'Artigues et du Mont Major. A l'Est, sa limite passe sous le rebord des grands plans, au collet de l'Aigle.*

##### Déterminant géographiques :

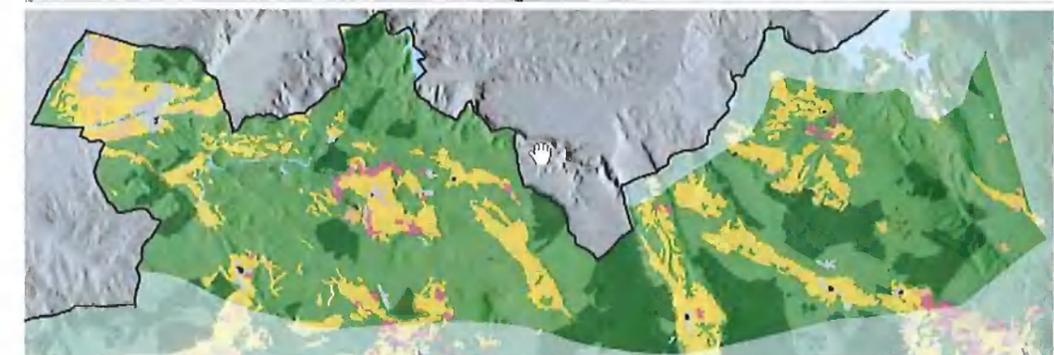
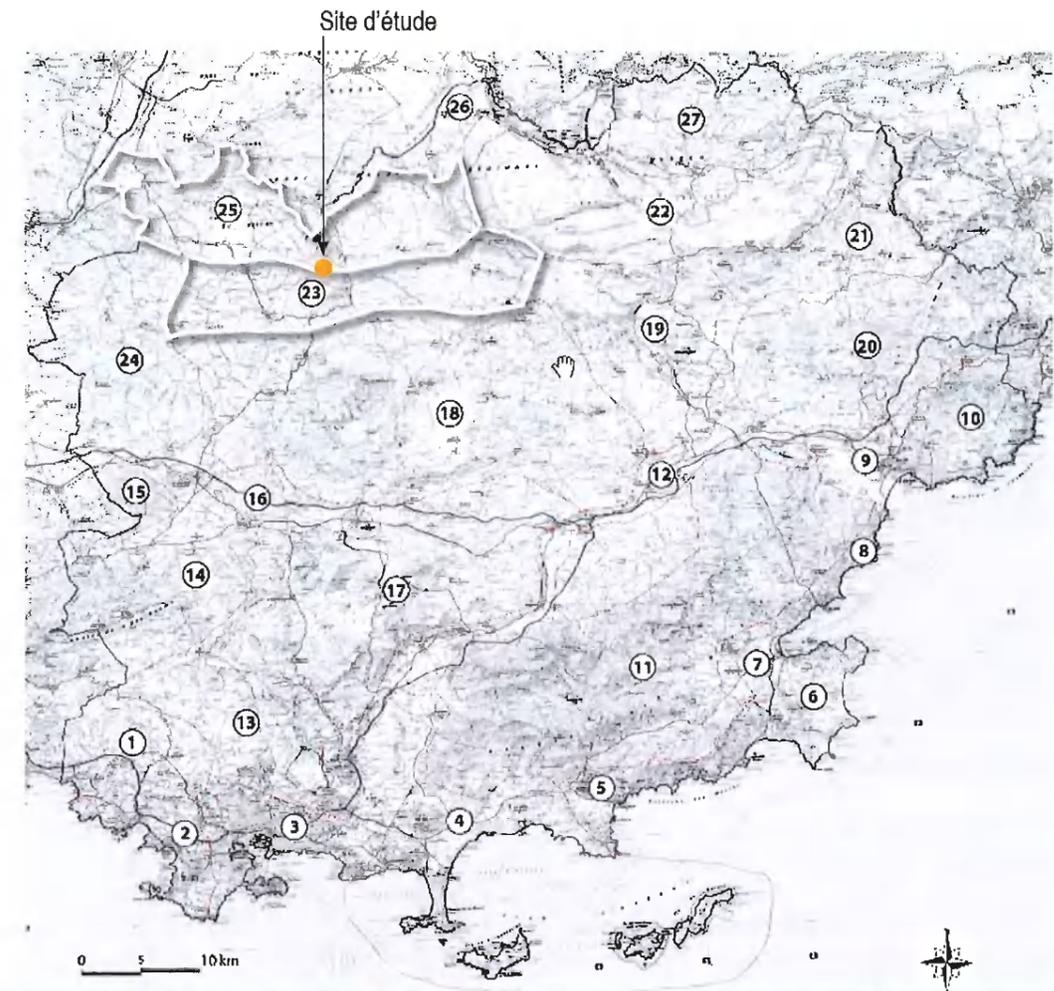
##### Relief :

*L'entité est formée de semi-plateaux au relief souple, peu prononcés, en gradins successifs descendants vers le Sud et relevés par une cuesta ; ils sont interrompus par des dépressions d'orientations Nord-Ouest / Sud-Est (où sont placés les villages). L'altitude moyenne des vallées varie entre 350 à 500 mètres, alors que les massifs s'élèvent entre 500 et 600 mètres et que les sommets atteignent 691 pour celui des Troix Croix au-dessus de Tavernes ou 880 mètres pour la Montagne des Espiguières près d'Aups.*

##### Hydrographie :

*Selon si les bassins versants basculent vers le Nord ou le Sud, les cours d'eau sont affluents du Verdon ou de l'Argens. L'eau est rare et les massifs sont secs. Les vallons sont souvent sans eau, même si l'on trouve des sources au niveau des rebords rocheux et des zones de contact. Les villages se sont ainsi souvent posés près de falaises de tuf et l'eau des sources a été captée, guidée, croisée avec la gestion des pluviales. L'abondance de la ressource près de Varages a permis à cette commune de développer et maintenir plusieurs siècles une activité industrielle autour de la faïence.*

	Espaces urbains continus
	Espaces artificialisés
	Espaces agricoles (terres arables, prairies)
	Vergers
	Vignobles
	Espaces naturels
	Forêts domaniales et communales
	Zones humides intérieures et maritimes
	Eaux continentales et maritimes



Bas Verdon



Haut Var

## Organisation du territoire :

### Géologie - géomorphologie :

La roche blanche est un calcaire dolomitique. Elle affleure partout. Les sols des gouttières cultivées sont alluvionnaires (argilo-sableux) et plus fertiles que ceux des plateaux aux sols plus minces, recouverts d'une pellicule d'argile de décalcification.

### Espaces naturels et biodiversité :

Les contraintes du climat et du sol, et une longue histoire de surexploitation (élevage, coupe pour l'industrie) n'ont permis le développement que de maigres taillis de chênes, verts et pubescents. D'autres zones forestières, plus épargnées, sont comme des forêts sanctuaires, de grande valeur écologique et paysagère (forêt de Verignon par exemple).

Plus proche du Verdon, l'espace boisé est formé par des zones de garrigue et des taillis de feuillus (surtout de chênes verts). Les boisements de conifères (pins d'Alep) sont plus rares (nord de Saint-Julien). La haute garrigue qui s'est développée sur un sol pauvre (chênes verts et chênes kermès, pins d'Alep, genévriers, cistes et romarins) y a été fortement exploitée : charbon, cueillettes. De Vinon-sur-Verdon à Montmeyan, se développent quelques pelouses steppiques à stipe et astragale, des formations rares en France.

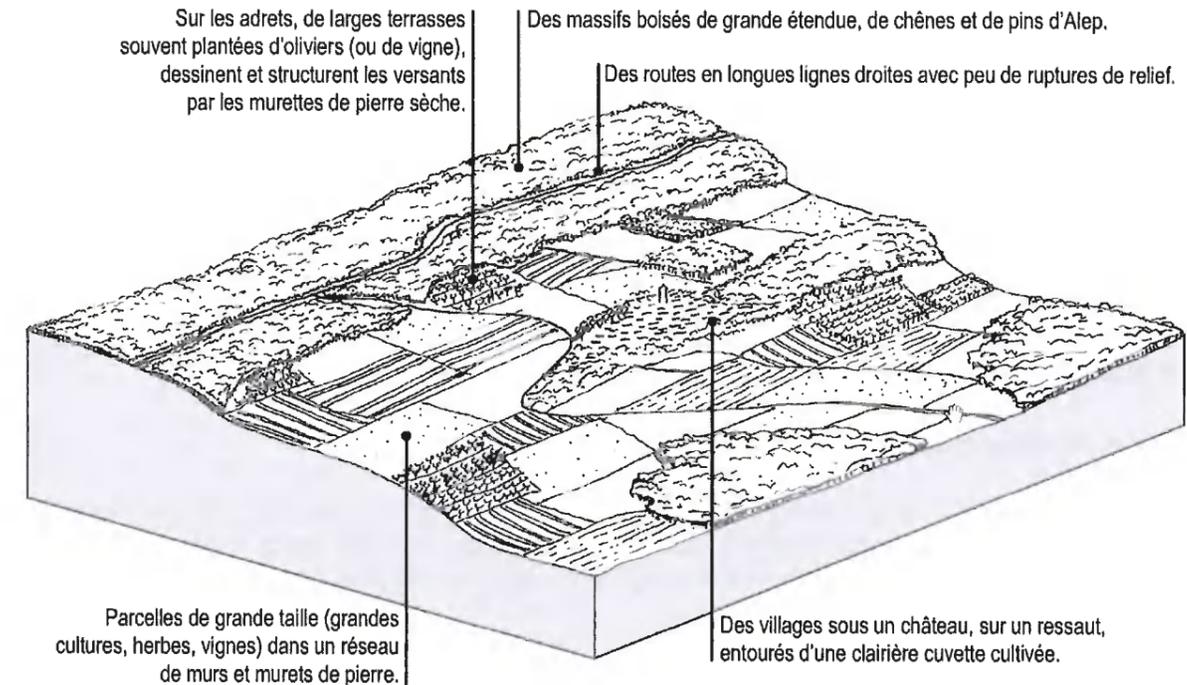
### Agriculture et forêt :

La surface agricole utile (SAU) est importante et représente en moyenne un quart à un tiers des superficies communales. Elle a fortement augmenté depuis 20 ans, contrairement au nombre d'exploitants qui lui a beaucoup diminué (jusqu'à son quart à Saint-Martin). Les parcelles sont principalement dédiées aux cultures fourragères dont une grande majorité est en herbe, destinée avant tout à l'élevage ovin qui reste très développé. Les superficies toujours en herbe augmentent toujours sauf à Saint-Martin où les parcelles sont majoritairement occupées par des grandes cultures (colza, tournesol, céréales). Ces dernières sont en expansion. Les oliviers, en terrasses, se maintiennent bien et sont très présents à Aups et à Tavernes. En revanche, la culture de vigne, en limite haute des deux terroirs des AOC Coteaux Varois et Côtes de Provence, est en forte régression.

L'espace forestier est très dense, principalement composé de forêts mixtes (chênes blanc et Pin d'Alep). Quelques forêts de conifères (Pin sylvestre et Pin d'Alep) sont présentes à l'Est autour d'Aups, et on rencontre des forêts de feuillus à l'Ouest et au Nord de l'entité (chênes verts et blancs). Ces boisements sont aussi propices à la cueillette de truffes. Les propriétés sont de grande taille et souvent d'un seul tenant, privée en général mais aussi publique, comme celui de la Forêt de Pélenq. Le pâturage sous forêt a d'ailleurs été encouragé dans cette forêt domaniale, pour maintenir un milieu semi-ouvert de pré-bois.

### Formes caractéristiques de l'Habitat et réseau viaire :

Les centres villages se sont mis en place au Moyen-Âge, fortifiés et groupés sous la protection d'une forteresse, d'un château. Celui-ci est souvent détruit ou abandonné, les remparts repris dans les murs de maisons, mais l'implantation reste, sur un ressaut et souvent près d'un rebord rocheux de tuf. Des platanes ombragent les places. La trame des voies est lâche qui relie les villages en reprenant d'anciens tracés, selon de longues lignes droites et en contournant les massifs.

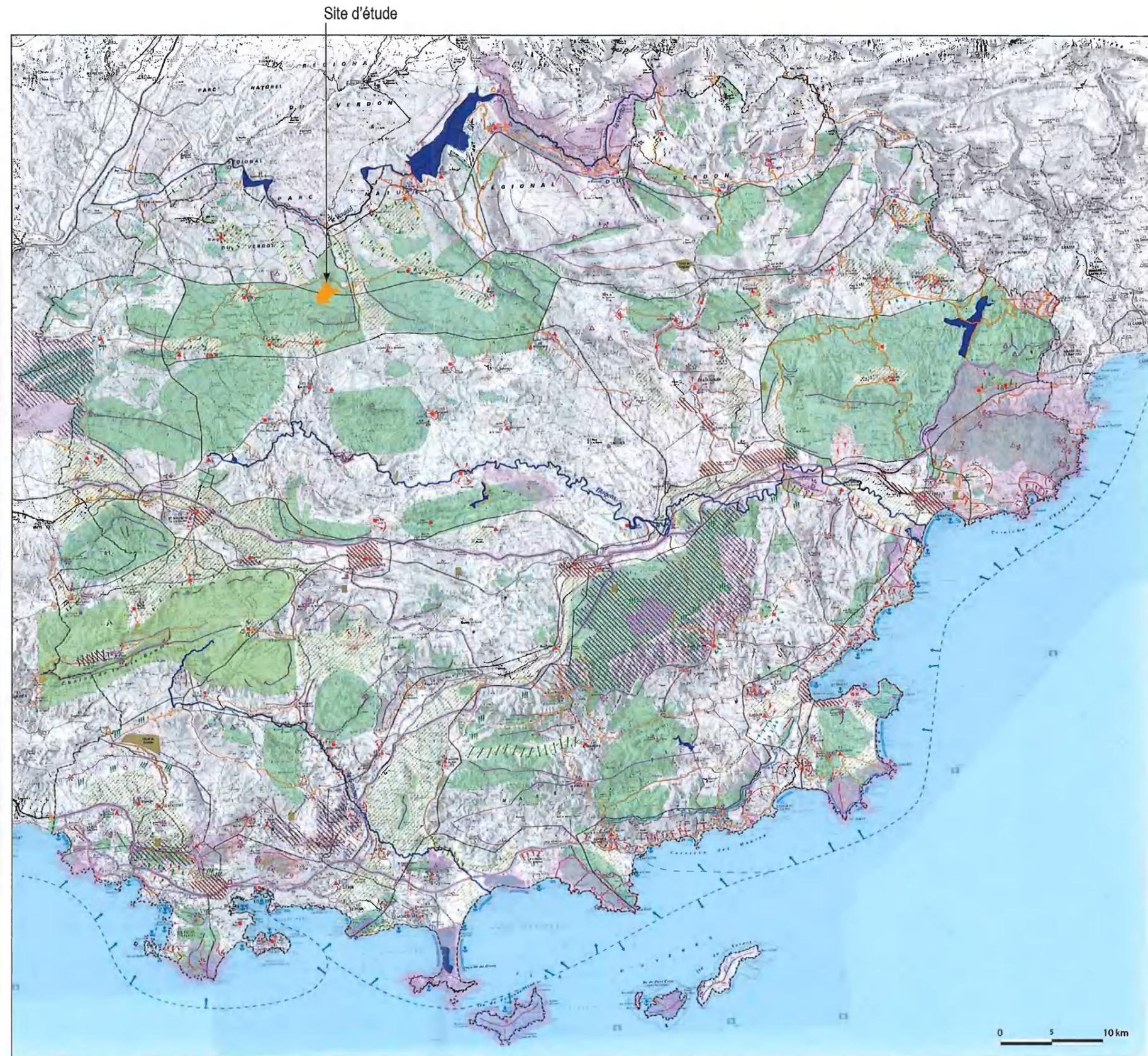


Principales structures paysagères :

- La pierre a toute sa place, dans les murets de soutènement, murs de clôture, petit patrimoine...
- Platanes en simples ou double alignement

Carte des enjeux paysagers localisés :

Constats	Enjeux / Effets
<b>1. ACTIVITÉS AGRICOLES ET/OU PASTORALES</b>	
Zone de déprise agricole perceptible	Maintien d'espaces ouverts / Paysages diversifiés, biodiversité
Principale structure rurale de qualité	Équilibre / Harmonie et identité des terroirs
<b>2. ESPACES NATURELS ET FORESTIERS</b>	
Secteur marqué par les incendies	Reconstruction forestière / Cadre de vie, érosion des sols
Ensemble mixte forêt / agriculture à dominante forestière	Gestion / Maintien des équilibres
Ripleyve remarquable	Maintien d'un corridor écologique boisé / Structuration et animation de l'espace
Zone humide douce / saumâtre	Préservation des richesses écologiques et paysagères / Maintien de la diversité et de la spécificité du milieu
<b>3. URBANISATION</b>	
Silhouette de village remarquable	Préservation et gestion du socle et de la silhouette / Diversité architecturale et urbaine
Ensemble bâti ou urbain remarquable	Maintien de la qualité / Diversité architecturale et urbaine
Entrée d'agglomération dégradée	Requalification urbaine et paysagère / Nouvelle image, nouveaux usages
Secteur d'extension urbaine	Mutations rapides, à guider dans un projet urbain / Limitation de la banalisation
Secteur pavillonnaire sur les versants et dans les plaines	Maîtrise de l'extension, densification / Amélioration de la qualité paysagère et limite de l'étalement
Progression de l'habitat diffus	Maîtrise de l'évolution / Préservation des espaces agricoles et naturels
Arrêt ou coupure d'urbanisation	Limites dotées au tissu urbain / Conservation de continuité paysagère, espace de respiration
<b>4. RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES</b>	
Porte d'entrée du département	Point de vue à mettre en valeur / Image valorisante et identitaire
Paysage de route et point de vue offert de qualité	Maintien de la qualité de la voie et de ses abords / Diversité des paysages découverts
Installation ou infrastructure à fort impact paysager	Reconquête paysagère / Valorisation des paysages et cadre de vie
<b>5. PERCEPTIONS ET ÉLÉMENTS DE PAYSAGE REMARQUABLE</b>	
<i>Site protégé</i>	
Site classé	Maintien, gestion des sites naturels, littoraux et urbains / Mise en valeur des richesses patrimoniales identitaires du département, tourisme et accueil du public
Site inscrit	
Projet de classement (Gros carneau, Coudon, Plaine des Maures, Concors)	
Propriété du Conservatoire du Littoral	
Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager	
<i>Éléments de patrimoine à fort enjeu paysager</i>	
Élément bénéficiant d'une protection (chapelle, fort)	Sensibilité des abords en vue proche ou lointaine / Valorisation du patrimoine
Élément non protégé	
Élément paysager formant point focal	Sensibilité des abords et des axes de vue / Valorisation des éléments paysagers
Ligne de crête forte	
Point de vue remarquable	Sensibilité particulière des premiers plans et des panoramas / Maintien de la diversité et de la qualité des paysages perçus
Grand axe de vue (autoroute et voie ferrée)	
Écran ou seuil paysager (gorges, col...)	Changement de perception (resserrement ou basculement) / Compréhension de l'événement visuel
<b>6. LITTORAL ET MER</b>	
Structure littorale ou portuaire	Gestion de l'aménagement et de la fréquentation / Accès privilégié au littoral artificialisé
Secteur de plage aménagée	
Espace littoral à dominante naturelle ou lac soumis à une forte fréquentation touristique	Gestion intégrée de milieu fragile / Conservation de la qualité paysagère et écologique
Route ou sentier littoral ou maritime offrant des points de vue remarquables	Gestion des points de vue et des panoramas / Perception privilégiée des espaces littoraux
Perception de la côte depuis les navettes maritimes	



Fond cartographique : BD Alti - Scan 100 - IGN  
Sources : Agence Paysages - CELUL - 1301184 - DIRM/14CA  
Réalisation : Carto-Graphic - 2007

**Tendance d'évolution et enjeux :**

- L'enfrichement, s'il reste modéré peut toucher des secteurs sensibles, comme les socles des villages et les abords immédiats des villages qui participent de leur perception.
- L'extension des villages, encore modérée, se fait de façon éparse. Les rénovations se multiplient. Les options architecturales des nouvelles constructions oscillent entre les deux extrêmes du modèle provençal banalisé ou les déclinaisons du chalet, en rupture avec l'harmonie du bâti qui a dominé jusque là.
- Les routes sont de grande qualité. Leur élargissement, s'il est trop brutal et s'impose au regard, peut être préjudiciable à ce vecteur privilégié de découverte des paysages.
- Les bâtiments agricoles les plus récents ont des contraintes de surfaces et de structures qui rendent délicate leur inscription dans la pente et leur intégration aux hameaux voisins.

Constats	Enjeux / Effets
<b>1. ACTIVITÉS AGRICOLES ET/OU PASTORALES</b>	
Zone de déprise agricole perceptible	Maintien d'espaces ouverts / Paysages diversifiés, biodiversité
Principale structure rurale de qualité	Équilibre / Harmonie et identité des terroirs
<b>2. ESPACES NATURELS ET FORESTIERS</b>	
Secteur marqué par les incendies	Reconstruction forestière / Cadre de vie, érosion des sols
Ensemble mixte forêt / agriculture à dominante forestière	Gestion / Maintien des équilibres
Ripisylve remarquable	Maintien d'un corridor écologique boisé / Structuration et animation de l'espace
Zone humide douce / saumâtre	Préservation des richesses écologiques et paysagères / Maintien de la diversité et de la spécificité du milieu
<b>3. URBANISATION</b>	
Silhouette de village remarquable	Préservation et gestion du socle et de la silhouette / Diversité architecturale et urbaine
Ensemble bâti ou urbain remarquable	Maintien de la qualité / Diversité architecturale et urbaine
<b>4. RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES</b>	
Porte d'entrée du département	Point de vue à mettre en valeur / Image valorisante et identitaire
Paysage de route et point de vue offert de qualité	Maintien de la qualité de la voie et de ses abords / Diversité des paysages découverts
Installation ou infrastructure à fort impact paysager	Reconquête paysagère / Valorisation des paysages et cadre de vie
<b>5. PERCEPTIONS ET ÉLÉMENTS DE PAYSAGE REMARQUABLE</b>	
<b>Site protégé</b>	
Site classé	Maintien, gestion des sites naturels, littoraux et urbains / Mise en valeur des richesses patrimoniales identitaires du département, tourisme et accueil du public
Site inscrit	
Projet de classement (Gros cerveau, Coudon, Plaine des Maures, Concors)	
Propriété du Conservatoire du Littoral	
Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager	
<b>Éléments de patrimoine à fort enjeu paysager</b>	
Éléments bénéficiant d'une protection (chapelle, fort)	Sensibilité des abords en vue proche ou lointaine / Valorisation du patrimoine
Éléments non protégés	
Éléments paysagers formant point focal	Sensibilité des abords et des axes de vue / Valorisation des éléments paysagers
Ligne de crête forte	
Point de vue remarquable	Sensibilité particulière des premiers plans et des panoramas / Maintien de la diversité et de la qualité des paysages perçus
Grand axe de vue (autoroute et voie ferrée)	
Écran ou seuil paysager (gorges, col...)	Changement de perception (resserrement ou basculement) / Compréhension de l'événement visuel

= Plaines de Montmeyan à Quinson, Saint-Julien, Régusse

= Bois de Masoque  
Forêt domaniale de Pelenc  
SITE D'ETUDE

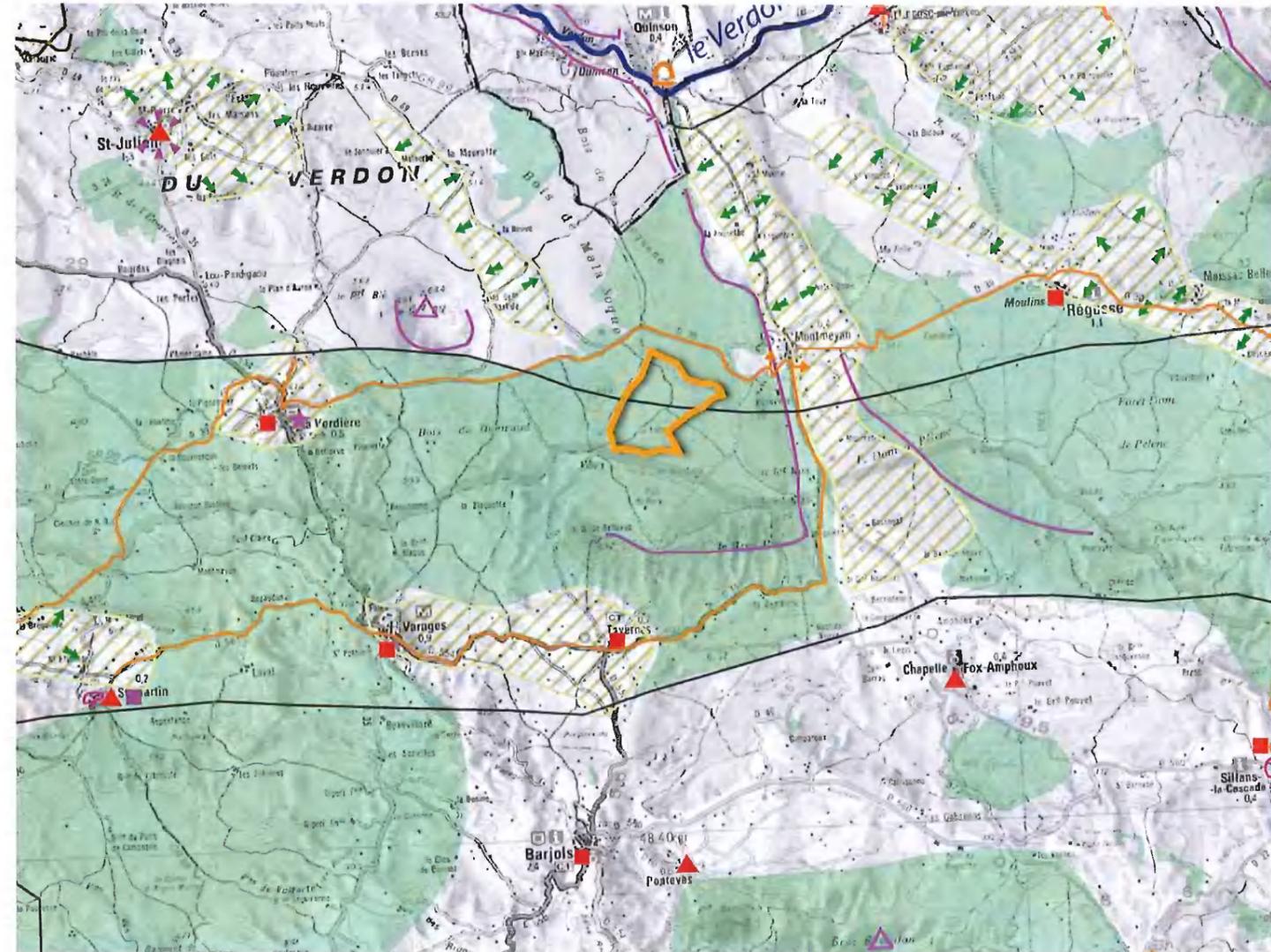
= Saint-Martin, Saint-Julien, Pontevés, Fox-Amphoux  
= Barjols, La Verdière, Varages, Sillans-la-Cascade, Régusse

= Quinson  
= Montmeyan

= Saint-Martin

= Le Grand Blé, Crête des Trois Croix

= Saint-Julien



Le site d'étude fait partie de la forêt communale de Montmeyan sur le plateau du Bois de Malasoque.

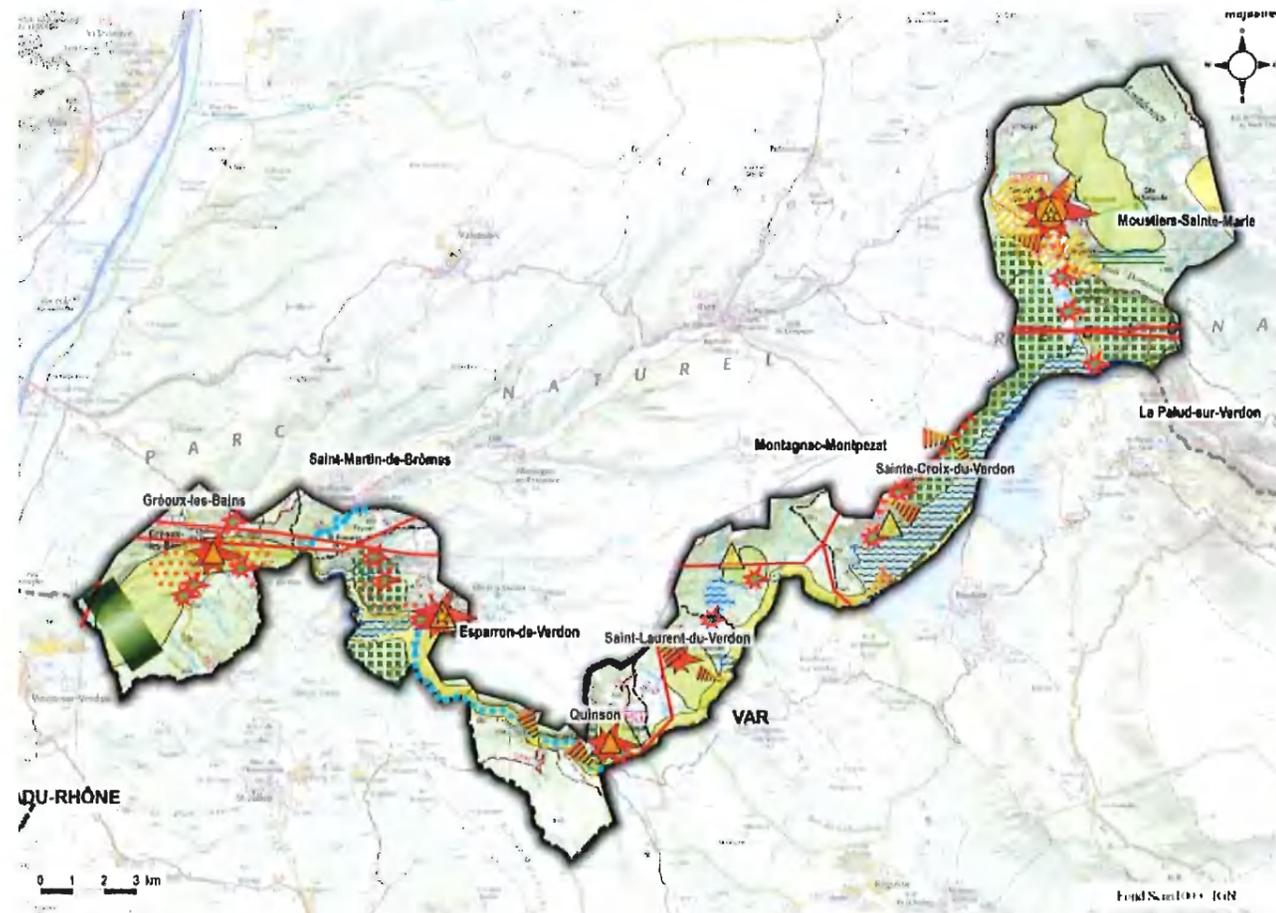
Les enjeux mis en évidence sont :

- la préservation du patrimoine historique et culturel avec les ensembles urbains riches de spécificités architecturales propres aux villages perchés de l'arrière pays Varois, des habitats groupés ayant conservés leur structure médiévale avec un front bâti continu orienté vers les vallées
- la préservation, par conséquence, des perceptions de ces ensembles depuis des points de vue éloignés, notion de silhouette perceptible
- la lutte contre la fermeture des paysages et le recul de l'agriculture, socle paysager des villages
- la préservation des points de repères géographiques forts, éléments structurants du paysage, lignes de crêtes, relief ponctuel

Le site s'inscrit dans les ensembles mixte forêt / agriculture à dominante forestière. Il ne s'inscrit pas dans ou à proximité d'un secteur sensible, il est en retrait des espaces bâtis, des parcelles agricoles et des reliefs remarquables.

Tout l'enjeu de l'étude est désormais d'apprécier précisément l'empreinte du site de projet dans le paysage depuis l'ensemble des éléments qui font l'identité du Haut Var.

### 6.1.4. Atlas des paysages des Alpes de Haute Provence



#### ENJEUX ET ACTIONS

ELEMENTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX	
	<b>PRÉSERVER LA QUALITÉ DES PERSPECTIVES VISUELLES</b> Entretien des abords des points de vue
	<b>PRÉSERVER ET SOULIGNER LA SILHOUETTE DES VILLAGES</b> Affirmer une limite nette d'urbanisation. Conserver des espaces de respiration autour des villages Inventorier et réhabiliter le patrimoine bâti Etude géotechnique du rocher surplombant Moustiers-Sainte-Marie et intégration paysagère en cas de nécessité de stabilisation
	<b>VALORISER LE PATRIMOINE BÂTI</b> Promouvoir les savoir-faire architecturaux Inventorier et réhabiliter le patrimoine bâti
	<b>PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA PERCEPTION DES PAYSAGES REMARQUABLES</b> Mettre en valeur les sites remarquables et leur perception. Faciliter la protection et la gestion de ces sites Etudier l'impact des aménagements existants ou à venir dans les sites remarquables (bâti, circulation, stationnement, signalétique,...)
	<b>FAVORISER ET SOUTENIR LA QUALITÉ DES PAYSAGES DE BORD DE ROUTE</b> Maintenir la qualité des premiers plans et des perspectives (entretien des accotements et de la végétation, gestion des enseignes, intégration de point d'arrêt, maîtrise de la constructibilité au travers du PLU / PLUi)

PAYSAGES CONSTRUITS	
	<b>GÉRER ET ASSURER LA PERTINENCE PAYSAGÈRE DES EXTENSIONS URBAINES</b> <b>LIMITER ET STRUCTURER LES EXTENSIONS URBAINES, RECONQUÉRIR ET VALORISER LES CENTRES ANCIENS, REHABILITER ET AMÉLIORER QUALITATIVEMENT LES PAYSAGES BÂTIS ET LES ENTRÉES DE VILLES</b> Préférer le réinvestissement des centres anciens et une densification de l'enveloppe urbaine existante (en tenant compte de la topographie, des structures paysagères en place, des perceptions, des volumes et couleurs ...) à un développement diffus Affirmer une limite nette d'urbanisation. Stopper l'étalement urbain Améliorer et requalifier les entrées et traversées de villes et villages. Lutter contre la pollution lumineuse Maintenir et mettre en valeur le patrimoine bâti. Promouvoir les savoir-faire architecturaux Promouvoir la prise en compte du paysage dans les PLU(i) L'intérêt historique, architectural, urbain et paysager de Moustiers-Sainte-Marie mérite une étude patrimoniale et un outil de gestion adapté
	<b>PRÉSERVER DES COUPURES D'URBANISATION</b> Affirmer une limite nette d'urbanisation. Stopper l'étalement urbain Conserver les espaces agricoles
	<b>CONTRÔLER LA DISPERSION ET LA QUALITÉ DU BÂTI DANS LES ESPACES AGRICOLES</b> Stopper les implantations diffuses. Préférer une densification à un développement dispersé Promouvoir les savoir-faire architecturaux Améliorer l'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage
	<b>RÉDUIRE L'IMPACT DES RÉSEAUX AÉRIENS (DEBROUSSAILLEMENT SOUS LES LIGNES ET ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX)</b>
	<b>CONTRÔLER L'IMPLANTATION ET LA QUALITÉ DES STRUCTURES, DES INSTALLATIONS TOURISTIQUES ET DU BÂTI LIÉ AUX LOISIRS</b> Gérer les flux touristiques. Contrôler l'implantation et la qualité des installations liées au tourisme (plages, rampes de mise à l'eau, stands de vente, stationnement, campings, mobil-homes ...). Identifier les sites à enjeux et proposer des mesures paysagères, architecturales et éco-environnementales d'amélioration des aménagements. Mise en place d'une réflexion sur la signalétique et la publicité Renaturer les abords de camping, favoriser l'insertion paysagère des installations et lutter contre le durcissement avec des résidences mobiles de loisir à l'année
	<b>CONTRÔLER L'IMPLANTATION ET LA QUALITÉ DES BÂTIMENTS ET DES ZONES D'ACTIVITÉS</b> Améliorer l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et artisanaux et de leurs abords Maîtriser le développement de hangars photovoltaïques Promouvoir une étude paysagère et architecturale pour les nouveaux projets
PAYSAGES RURAUX ET NATURELS	
	<b>PRÉSERVER LA QUALITÉ DES PAYSAGES AGRICOLES ET DES MILIEUX OUVERTS</b> Maintenir et développer l'activité agricole. Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement Conserver, entretenir et replanter la structure de haies Maintenir et entretenir les terrasses à oliviers et mise en place de protections si besoin des structures en place Inciter les propriétaires à l'entretien des structures végétales
	<b>MAÎTRISER LA FERMETURE DES PAYSAGES, GÉRER L'AVANCEE DES FORÊTS ET LA QUALITÉ DES SECTEURS AGRICOLES OU NATURELS FRAGILES</b> Maintenir et développer l'activité agricole et la diversité des cultures dans les dépressions et sur les hauteurs Maîtriser le développement de friches et l'avancée de la forêt. Entretien des ripisylves et les haies Gérer l'implantation des truffières qui tendent parfois à resserrer les horizons
	<b>AMÉLIORER LA PERCEPTION ET LA PROTECTION DES ESPACES SENSIBLES</b> Gestion et aménagement du stationnement et des accès. Mise en défens des secteurs sensibles Etudier la faisabilité d'une signalétique d'interprétation sur site Associer un paysagiste concepteur et un naturaliste à tout projet d'aménagement
	<b>PROMOUVOIR UNE GESTION FORESTIÈRE RESPECTUEUSE DES PAYSAGES</b> Limiter la plantation de conifères, préserver et valoriser les arbres remarquables Insertion paysagère des travaux connexes et des lisières de coupes
	<b>PRÉSERVER ET VALORISER LES RIPISYLVES. PRIVILÉGIER LES PROTECTIONS DE BERGES PAR GENIE ECOLOGIQUE</b>
	<b>AMÉLIORER LA PERCEPTION ET LA QUALITÉ DES ABORDS DES PLANS D'EAU</b> Mise en défens et renaturation des secteurs de lacs ou de gorges à enjeux naturalistes et paysagers Aménagement et insertion paysagère des stationnements, des accès, des berges, des plages, des cales de mise à l'eau et des stands

La proximité des Alpes de Haute Provence nous invite à prendre en compte les enjeux paysagers et patrimoniaux des Basses Gorges du Verdon, première unité paysagère rencontrée une fois le cours d'eau franchi. On notera que ceux-ci sont semblables aux enjeux repérés dans l'Atlas du Var : préserver la qualité des perspectives visuelles, préserver la silhouette des villages, valoriser le patrimoine bâti, contrôler l'implantation des extensions urbaines et maîtriser la fermeture des paysages.

## 6.1.5. Protections réglementaires et sites remarquables

### A - Sites classés :

Dans le Var :

- La Chapelle Notre-Dame du Revest à **Esparron**
- Le Bois du Château à **Saint-Martin**

Dans les Alpes de Haute-Provence :

- Le village de **Moustiers-Sainte-Marie** (1930)
- Les Gorges de **Baudinard** (1930)

### B - Sites inscrits :

- Village, Château et une partie du parc à **Saint-Martin**
- Chapelle et canon avec leurs abords à **Beaudinard-sur-Verdon**

### C - Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine :

- **Saint-Martin** : approuvé le 8 Juillet 2015

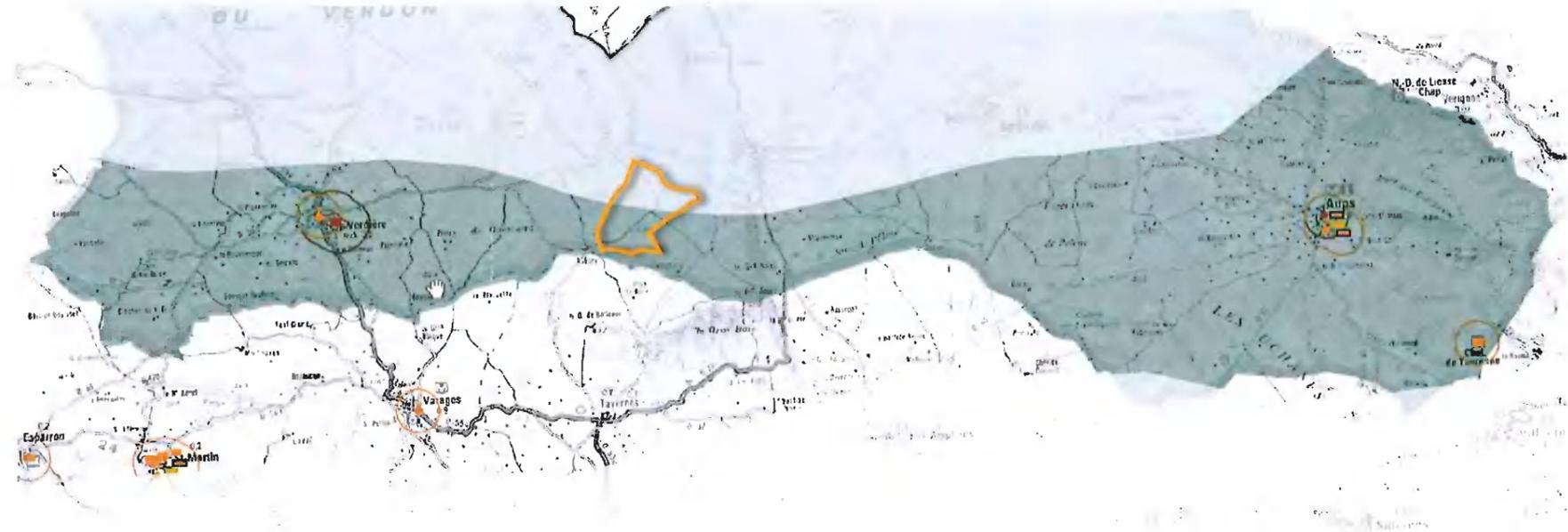
### D - Parc Naturel Régional du Verdon

### E - Monuments historiques :

- Campanile en fer forgé qui surmonte la Tour de l'horloge et le cadran solaire à **Aups**
- Château et son parc à **La Verdière**
- Moulins à vent à **Régusse**
- Eglise de la Saint-Trinité à **Saint-Julien**

### F - Autres sites remarquables :

- Les beaux chênes de la forêt de Vérignon, parmi les plus remarquables de mla région
- La tradition ouvrière de Varages et son patrimoine industriel
- La chapelle Notre-Dame de Bellevue, au-dessus de Tavernes
- Lac de Sainte-Croix

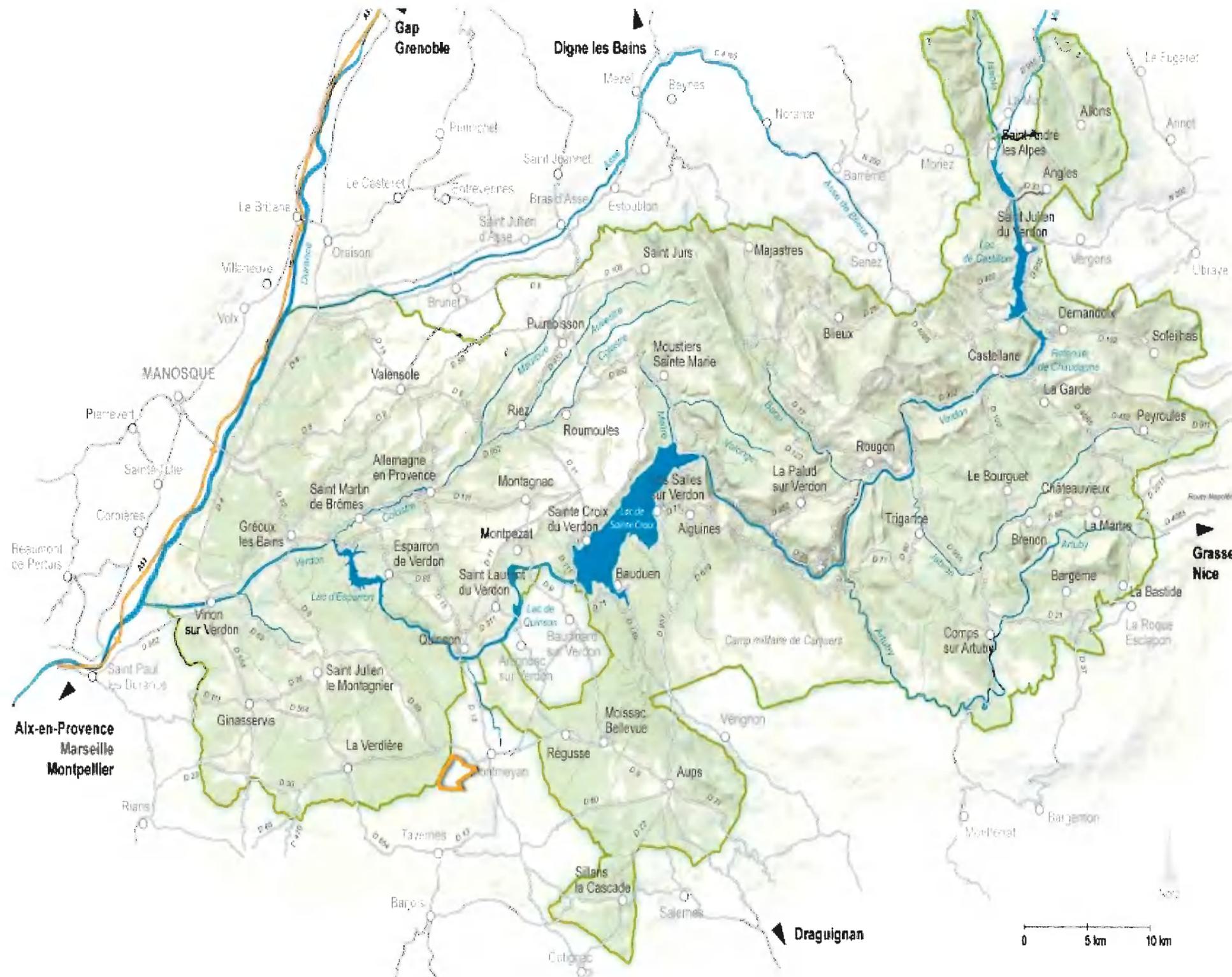


Les Monuments Historiques	Les espaces protégés
<b>Classification</b>	Site Classé
Classé	Site Inscrit
Inscrit	ZPPAUP
<b>Typologie</b>	Acquisition du Conservatoire du Littoral
Militaire	Parc National - Parc Naturel Régional
Religieux	
Préhistoire	
Antiquité	
Archéologie	
Bâti	
Pont	
Fontaine	
Patrimoine rural	
Jardin	
Périmètre de protection de 500 m	

Site d'étude

La sensibilité de l'ensemble de ces lieux au regard du site sera étudiée.

### 6.1.6. Définition du site au regard du Parc Naturel Régional du Verdon



Le site de projet s'inscrit en limite directe du périmètre du parc naturel régional du Verdon.

On trouve plusieurs niveaux d'enjeux :

- quelles perceptions du site depuis des villages proches, La Verdière, Régusse, Aups, Sillans-la-Cascade, Saint-Julien qui constituent d'ores et déjà des lieux à forte sensibilité comme évoqué dans l'atlas des paysages du Var (ensemble bâti remarquable, silhouette remarquable, monuments protégés)

et

- quelles perceptions du site depuis des points de vue éloignés, plateau de Valensole, canyon du Verdon, massifs emblématiques.

La question à laquelle l'étude va tenter de répondre est de savoir si une modification de l'occupation du sol d'un secteur au sein du plateau du Bois de Malasoque perturbe les équilibres et dynamiques en place. L'opportunité d'installer un parc solaire est-il compatible avec l'ensemble des enjeux identifiés ?

Site d'étude 





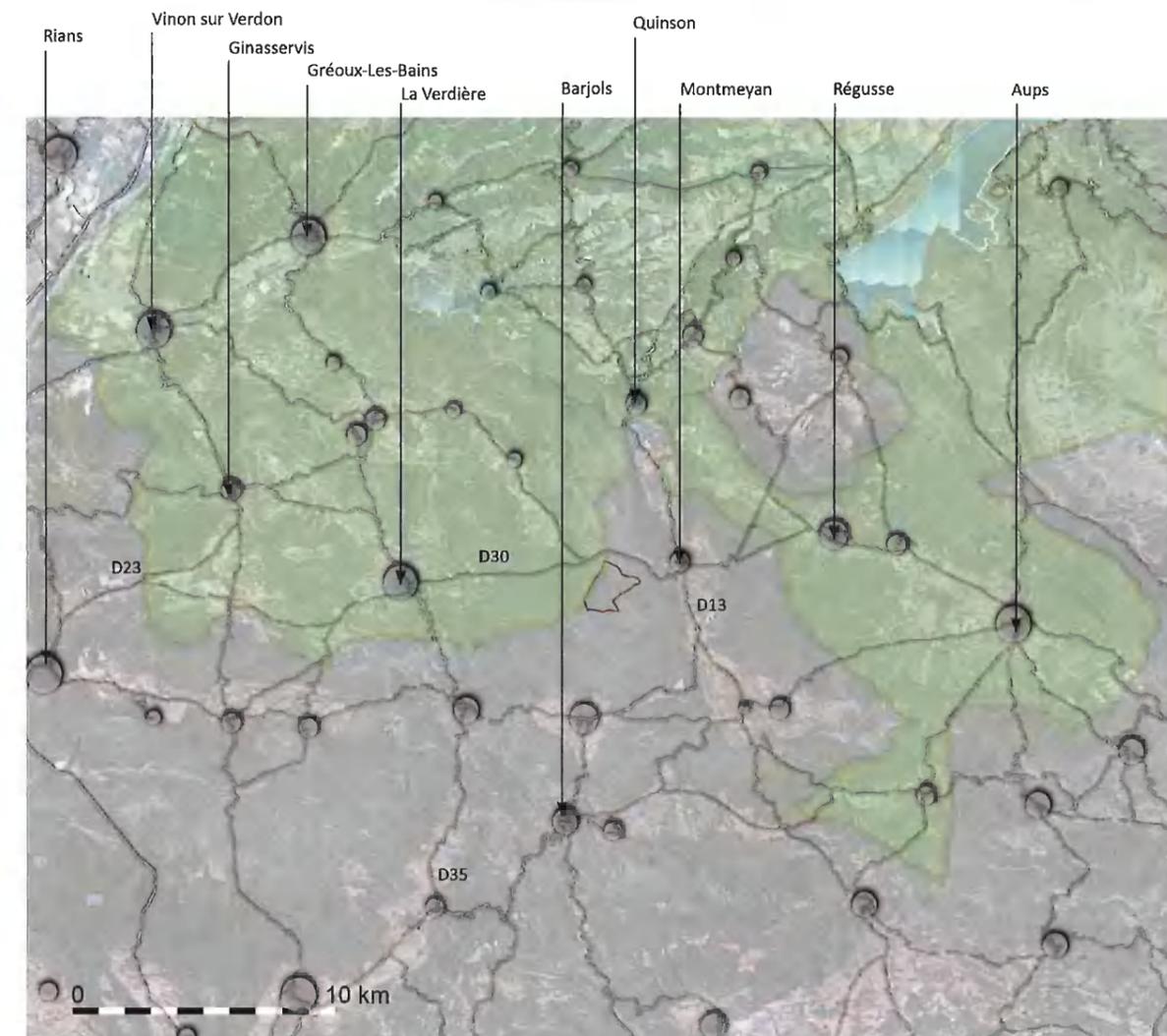
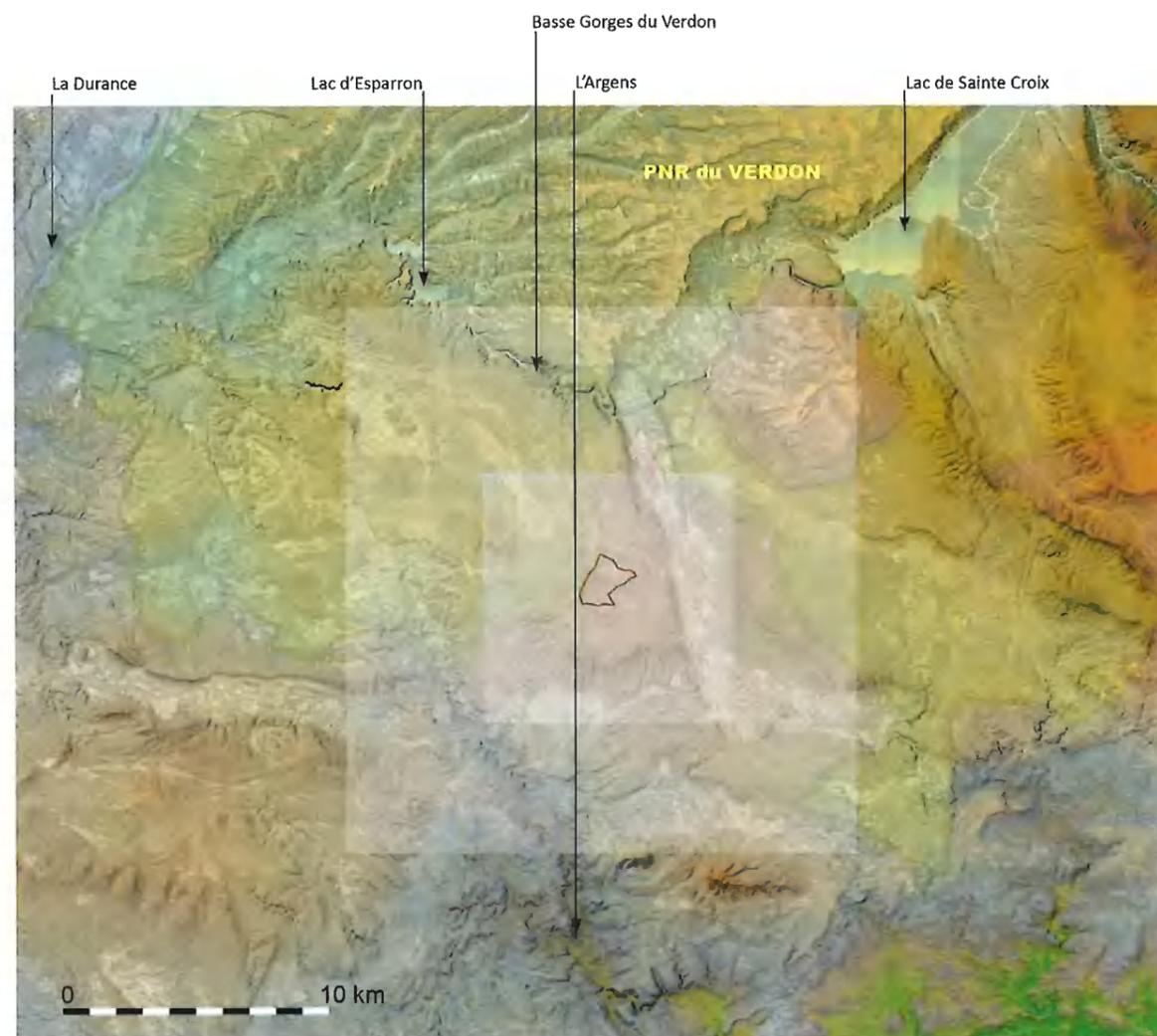
## 6.2. Une approche paysagère a trois echelles

### 6.2.1. Définition des aires d'étude

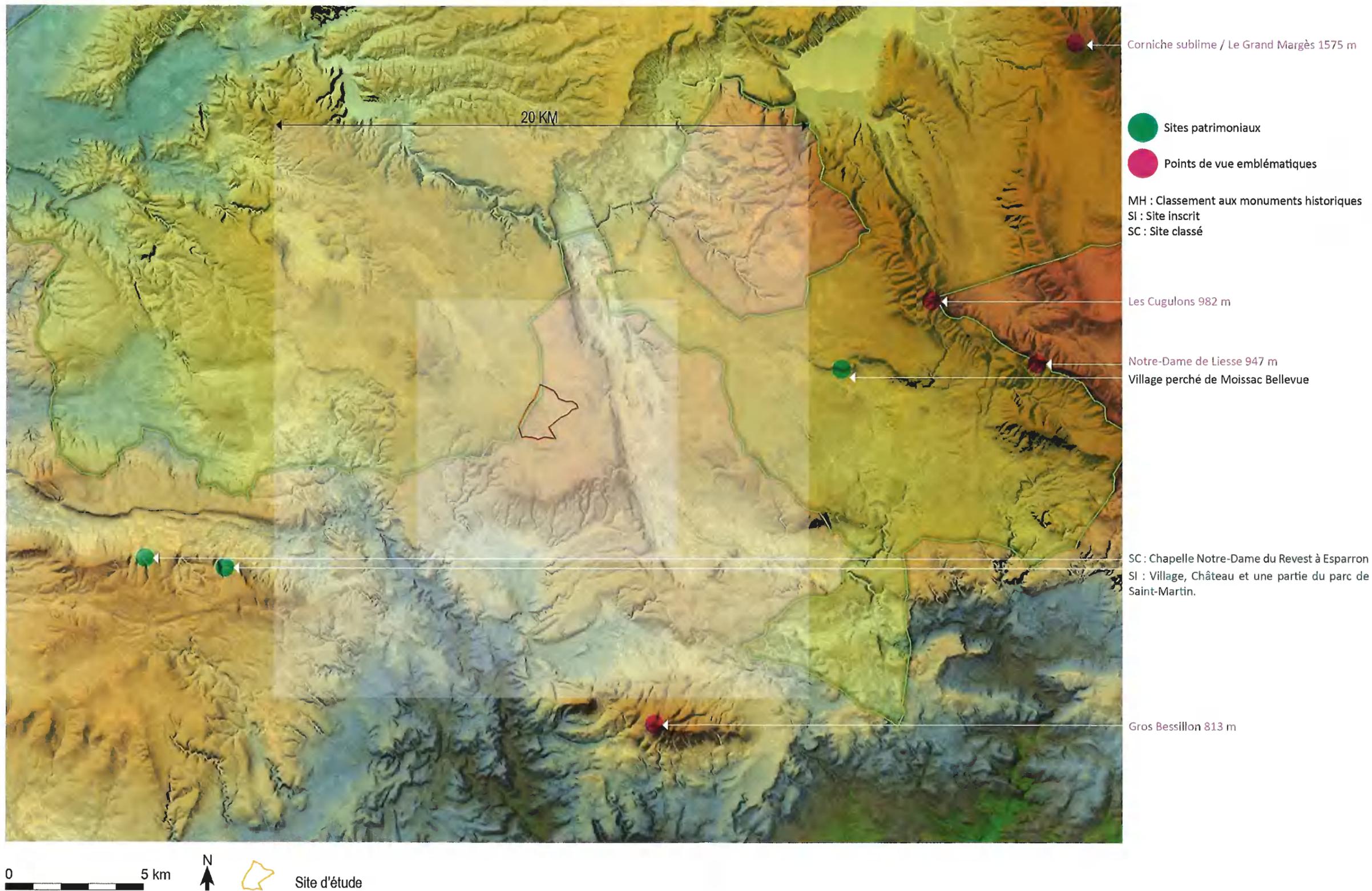
Pour répondre à ces questions trois aires d'études sont définies pour analyser les enjeux liés au paysage :

- Une première aire, éloignée (~20/20km) étudie les composantes paysagères présentes à l'échelle du territoire. Elle se définit autour d'éléments marquants du paysage.
- Une seconde aire d'étude, rapprochée (~5/5km) se concentre sur les composantes paysagères à proximité du site. Elle identifie les covisibilités sensibles ainsi que les usages et interactions.
- Une troisième aire, immédiate, décrit les composantes paysagères présentes sur et aux abords du site.

Les aires d'études intègrent l'ensemble des sites sensibles évoqués ainsi que les reliefs emblématiques aux panoramas exceptionnels. Au regard de la situation géographique du territoire, quelques points de vue particuliers à enjeux importants sont présents au-delà des aires d'étude, sommets, ligne de crête, villages.



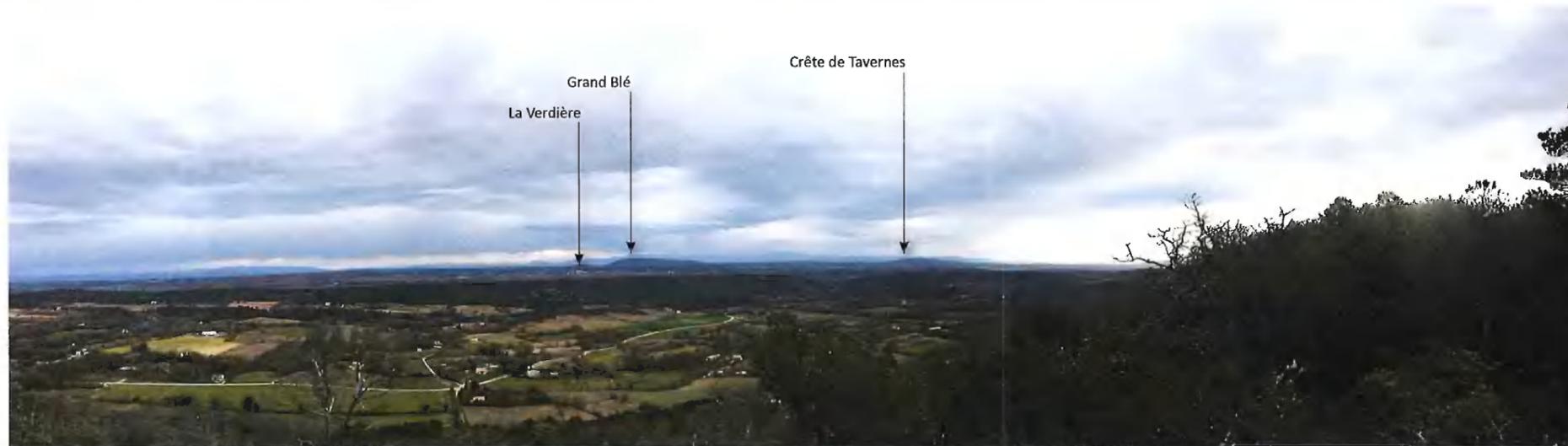
Sept sites patrimoniaux ou points de vue emblématiques pouvant avoir une sensibilité particulière au regard du site de part leur positionnement géographique sont présents au-delà des aires d'études :





Depuis les hauteurs du village d'Esparron où se situe la Chapelle Notre-Dame du Revest, site classé, on distingue le village de la Verdière perché sur les collines attenantes au Grand Blé. La crête de Tavernes s'inscrit en continuité. Le plateau du Bois de Malasoque distant d'une quinzaine de kilomètres n'est pas identifiable.

= enjeux inexistants



Depuis les Bois du Château, site classé, le village, le château et une partie du parc, sites inscrits, la situation est semblable. Les contours du plateau du Bois de Malasoque se dessinent sans toutefois pouvoir le dominer et le lire dans le paysage.

= enjeux inexistants



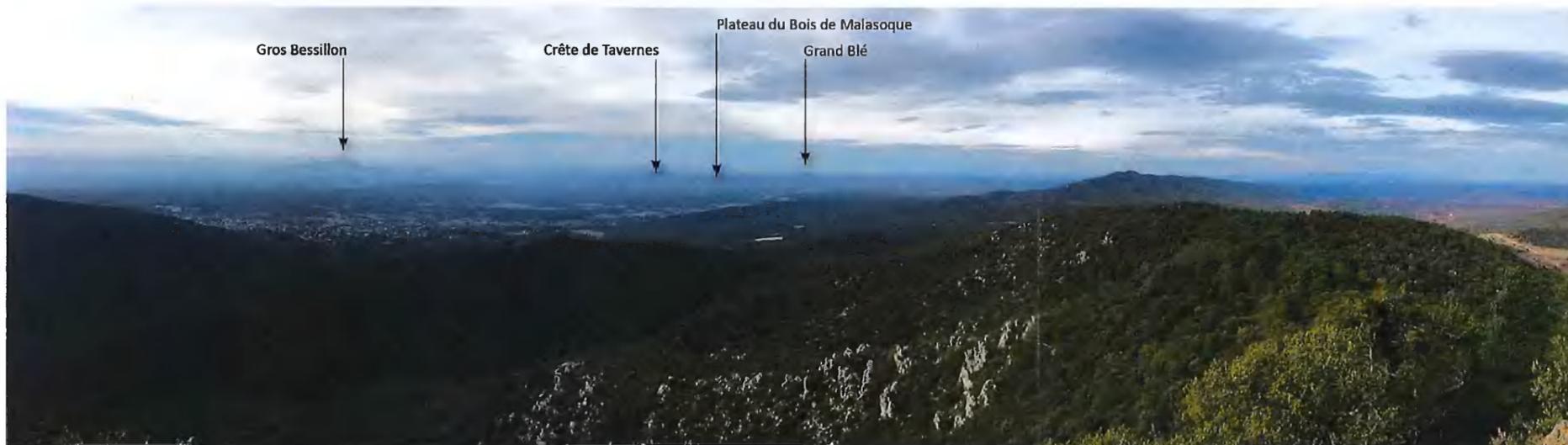
Depuis le sommet du Gros Bessillon à 813 m, le Haut Var se dévoile dans son immensité. La Crête de Tavernes interceptent au second plan les covisibilités avec le Bois de Malasoque. Le site n'est pas identifiable.

= enjeux inexistants



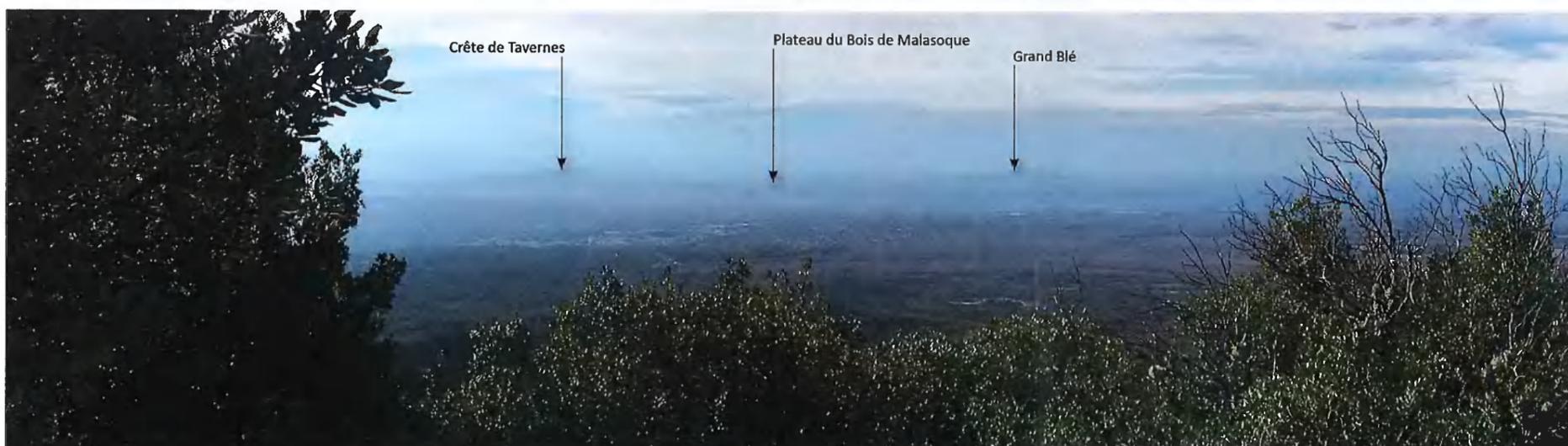
Depuis la chapelle Notre Dame de la Roque à Moissac Bellevue, on distingue la ligne d'horizon du plateau du Bois de Malasoque entre la crête de Tavernes et le Grand Blé. Toutefois la hauteur du point de vue, 550 m, ne permet pas de le lire dans le paysage.

= enjeux inexistants



La distance séparant Notre Dame de Liesse (947 m d'altitude) et le site du projet (550 m) est de 18 kms. L'apparition du flou atmosphérique ne permet pas de lire distinctement le plateau du Bois de Malasoque dans le paysage même si celui-ci est identifiable.

= enjeux très faibles



Depuis la crête des Cugulons qui culmine à 982 mètres d'altitude la distance avec le site d'étude est de 13 kms. Si le plateau est identifiable sa lecture paysagère est difficile. C'est une masse sombre et homogène qui se dévoile au regard de l'observateur.

La crête s'étire de la montagne des Espiguières au-dessus d'Aups jusqu'aux Cugulons et Régusse et abrite un chemin de randonnée.

= enjeux très faibles



Depuis la Corniche sublime et le Petit Margès, 1460 mètre d'altitude et porte d'entrée des Gorges du Grand Canyon, on aperçoit clairement le contraste entre le plateau de Valensole à dominante agricole et le Haut Var à dominante forestière. Les 25 kms séparant le point de vue du site d'étude rendent très approximatif sa lecture dans le paysage.

= enjeux très faibles

